

<https://roanne.cio.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article98>



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire

Que se passe-t-il si je rate mon bac ?

- Lycée - Mon parcours vers l'enseignement supérieur -

Date de mise en ligne : jeudi 3 mars 2022

Copyright © Centre d'Information et d'Orientation - Roanne - Tous droits

réservés

Plusieurs possibilités s'offrent à vous dans ce cas.

1. Se présenter à nouveau.

Vous êtes automatiquement réinscrits dans votre établissement pour retenter l'obtention du bac. Attention ! Ce droit n'est valable qu'une seule fois et pour l'année qui suit immédiatement votre échec.



[Télécharger le flyer qui présente les différentes étapes du redoublement de la terminale](#)

2. Continuer ses études

Certaines formations sont accessibles sans baccalauréat. Cependant, il peut parfois être exigé d'avoir un niveau bac, c'est-à-dire une moyenne égale ou supérieure à 8/20 pour la totalité des épreuves.

3. Se former en alternance

C'est un bon compromis pour ceux et celles qui souhaitent apprendre auprès des professionnels. Plusieurs formations sont proposées en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

4. Travailler dans la fonction publique

Certains postes dans la fonction publique peuvent être accessibles sans diplôme, soit en tant que contractuel, soit en tant que fonctionnaire si vous réussissez le concours.

5. Reprendre des études plus tard

Que se passe-t-il si je rate mon bac ?

Il existe des solutions vous permettant de reprendre des études supérieures, passer des concours d'entrée en écoles ou encore valider vos acquis professionnels.

Pour en savoir +, vous pouvez consulter le site de [l'Onisep](#)

Pensez à prendre rendez-vous avec votre professeur principal ou le Psychologue de l'éducation nationale au lycée ou au CIO